

/) ECRET N° 95-364 du 21 Novembre 1995

Portant reclassement dans l'Ordre National du Bénin de certaines personnalités béninoises précédemment membres de l'Ordre National du Dahomey.

- VU la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin,
- VU la décision n° 91-042/HCR/PT du 30 mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 mars 1991,
- VU la loi n° 86-010 du 26 février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la loi 87-017 du 21 septembre 1987,
- VU le décret n° 95-183 du 23 juin 1995 portant composition du Gouvernement,
- VU le décret n° 91-76 du 10 mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim,
- VU les décrets respectifs portant nomination et promotion de Monsieur YEHOUESSI Moïse et consorts dans l'Ordre National du Dahomey,
- VU les lettres de demande de reclassement de l'Ordre National du Dahomey à l'Ordre National du Bénin formulées par Monsieur YEHOUESSI Moïse et consorts,
- VU la lettre n° 093-C/PR/GCOMB/SA/SC du 14 Novembre 1995 transmettant les dossiers de reclassement des intéressés dans l'Ordre National du Bénin au Président de la République, Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

DECRETE :

Article 1er : En application des dispositions de l'article 65 de la loi n° 86-010 du 26 février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la loi n° 87-017 du 21 septembre 1987, les personnalités béninoises dont les noms suivent précédemment membres de l'Ordre National du Dahomey sont reclassées dans l'Ordre National du Bénin à concordance de grade comme suit :

./...

I- AU GRADE D'OFFICIER

M. BANKOLE Mamadou Latifou pour prendre rang du 1er Août 1971.

II- AU GRADE DE CHEVALIER

MM. - ADJALLA Roger pour prendre rang du 1er Août 1969.

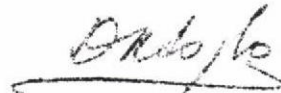
- ASSANI Chakirou pour prendre rang du 1er Août 1971.

- COFFI Richard pour prendre rang du 1er Août 1971.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 21 Novembre 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Nicéphore D. SOGLO

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - MINISTÈRES 19 - CES 2 - GCONB 21 -
SGG 4 - SG/PR 2 - MEPR 2 - DÉPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 -
BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 1 - INTÉRESSÉS 4.